

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice - Solidarité

MINISTERE DU BUDGET



GUIDE DU CITOYEN

LOI DE FINANCES 2021

Table des matières

Message du Ministre du Budget.....	3
INTRODUCTION	4
RAPPEL DES PRINCIPALES ETAPES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT	5
I. Etapes et calendrier.....	5
II. ACTEURS.....	6
PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET POLITIQUE BUDGETAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS	7
I. CONTEXTE.....	7
II. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS.....	7
DEUXIEME PARTIE : HYPOTHESES ET PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT	9
I. HYPOTHESES.....	9
II. PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT	9
a. Les Recettes : Combien l'Etat prévoit- il mobiliser ?	9
b. Les dépenses : combien l'Etat prévoit-il dépenser ?	12
c. Présentation par objectifs socio-économiques du budget de l'Etat	15
d. Ressources transférées aux collectivités locales.....	16
e. Budgets d'affectation spéciale (BAS)	17
f. Financement du déficit budgétaire	18
CONCLUSION	18
Tableau 1: Recettes du budget de l'État 2021 par nature (En milliards de GNF)	9
Tableau 2: Ventilation des recettes intérieures par régie (en milliards de GNF).....	11
Tableau 3: Détail des dépenses (en milliards de GNF)	12
Tableau 4: Répartition du budget selon les fonctions de l'Administration Publique (en milliards de GNF)	15
Tableau 5: Quelques Ressources transférées aux Collectivités (en milliards de GNF).....	16
Figure 1: Etapes et calendrier	5
Figure 2: les acteurs.....	6
Graphique 1: Prévision des recettes par Nature.....	10
Graphique 2: parts des différentes régies financières dans le total des recettes intérieures	12

Message du Ministre du Budget

Chers concitoyens,

Il est de mon devoir de vous présenter pour la 3^{ème} année consécutive, la 5^{ème} édition du Guide citoyen au titre du budget 2021.

A cette occasion, permettez-moi tout d'abord de revenir sur le contexte qui a prévalu l'élaboration de ce budget qui reste caractérisé par la volonté du Gouvernement à sortir notre pays de la crise sanitaire du coronavirus ou de la COVID-19, qui sévit dans le monde depuis mars 2020. C'est pourquoi, je tiens avant tout à présenter mes condoléances les plus attristées aux familles et proches des victimes et vous assurer que le combat déclenché contre cette pandémie par son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE sera gagné.

Le présent guide qui est élaboré et publié chaque année a pour but d'aider les citoyens à mieux comprendre comment le Gouvernement prévoit de mobiliser les recettes publiques et d'assurer leur bonne utilisation pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Il aide également à expliquer aux citoyens le processus budgétaire, la collecte des ressources et leur utilisation pour la production des biens et services publics.

Ce guide traduit la volonté du Gouvernement de renforcer la transparence budgétaire et la participation citoyenne au processus budgétaire décrites dans la Loi Organique Relative aux lois de Finances et si chères au Président de la République, Chef de l'Etat, Professeur Alpha CONDE. Nous l'avons voulu simple, interactif et compréhensible. Il vous éclaire sur la façon dont l'État gère l'argent public, améliore l'organisation et le fonctionnement de notre économie et renforce le développement du pays.

Ce guide du citoyen répond à un certain nombre de préoccupations telles que : d'où proviennent les ressources de l'Etat ? Comment elles sont dépensées et pour quelle fin ? Quel est le montant total du budget de l'État ? Comment le budget est préparé ? Comment il est exécuté ? Qui contrôle son exécution ? Ce sont autant de questions que vous vous posez et auxquelles des réponses simples sont apportées dans ce document pour faciliter la compréhension du budget de l'État par les citoyens sans recourir à un jargon complexe.

Les priorités du Gouvernement pour l'année 2021 sont essentiellement la réalisation d'infrastructures, l'amélioration du système éducatif, de la santé, de la protection sociale et du développement des collectivités locales. Ces priorités contribuent au dynamisme de l'activité économique, favorisent la création d'emplois et amélioreront le bien-être des citoyens. Avec ce guide, symbole de transparence budgétaire et de l'obligation de redevabilité, nous avons pour ambition également de prévenir et de lutter contre la corruption qui sape l'efficacité des politiques publiques que nous conduisons.

Notre souhait est que ce guide apporte des réponses satisfaisantes à vos questionnements sur les principaux éléments contenus dans la Loi de Finances 2021 et vous donne envie de vous intéresser davantage au processus budgétaire et à la mise en œuvre des projets et programmes d'investissement de notre pays. J'espère enfin qu'il vous éclairera sur la manière dont nous voulons tirer les bénéfices sociaux et économiques de nos politiques publiques en 2021, en tenant compte de vos préoccupations, conformément à la vision du Président de la République.

Il me reste à vous souhaiter une très bonne lecture.

Je vous remercie.

Ismaël DIOUBATE

INTRODUCTION

Dans le cadre du renforcement de la transparence budgétaire dans la gestion de nos finances publiques, le Gouvernement élabore depuis 2017 le **Guide du Citoyen**.

Ce document dédié aux citoyens, permet d'accéder à l'information budgétaire sur la façon dont les ressources seront mobilisées, sur leur utilisation ainsi que sur les acteurs intervenants dans le processus budgétaire.

L'objectif est de donner l'opportunité aux citoyens de comprendre la préparation du budget, son contenu et son examen.

A cet effet, il convient de partager avec le public l'ensemble des moyens financiers prévus par le Gouvernement pour la poursuite de l'amélioration des conditions de vie des populations. Le Guide du Citoyen présente ainsi les principales dispositions et perspectives de la Loi de Finances 2021 dans un style simple et facile pour la compréhension des lecteurs.

Il faut retenir qu'au titre du budget 2021, le Gouvernement reste engagé à poursuivre la dynamique, amorcée ces dernières années, d'améliorer les conditions de vie de la population, en adoptant une gestion rigoureuse des ressources publiques et à partageant les fruits de la croissance à toute la population.

Ainsi, les grandes lignes de la politique de partage de la prospérité telles que déclinées dans la déclaration de politique générale du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale reste d'actualité.

Ce présent guide :

- Rappelle les principales étapes d'élaboration du budget de l'Etat ;
- Aborde le contexte et politique budgétaire et ses grandes orientations ;
- Informe sur les hypothèses et présente le budget de l'Etat.

RAPPEL DES PRINCIPALES ETAPES D'ELABORATION DU BUDGET DE L'ETAT

A ce titre, il est important de rappeler que le budget de l'Etat correspond à l'ensemble de ses recettes et de ses dépenses. L'essentiel des recettes provient des impôts et des taxes payées par les citoyens et les entreprises. Les dépenses correspondent à l'argent que l'Etat utilise pour financer l'action publique : éducation, santé, justice, recherche, etc.

I. Etapes et calendrier

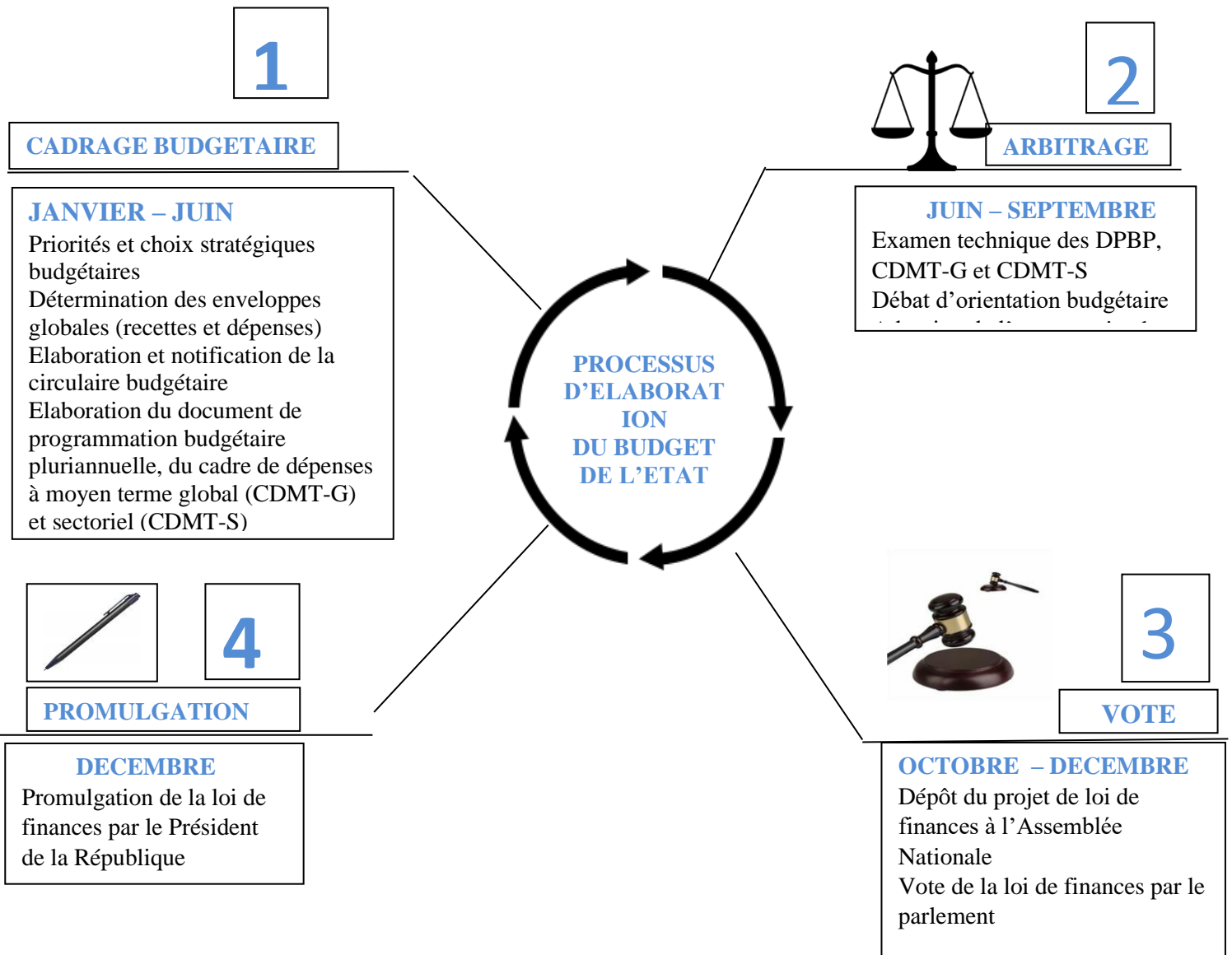


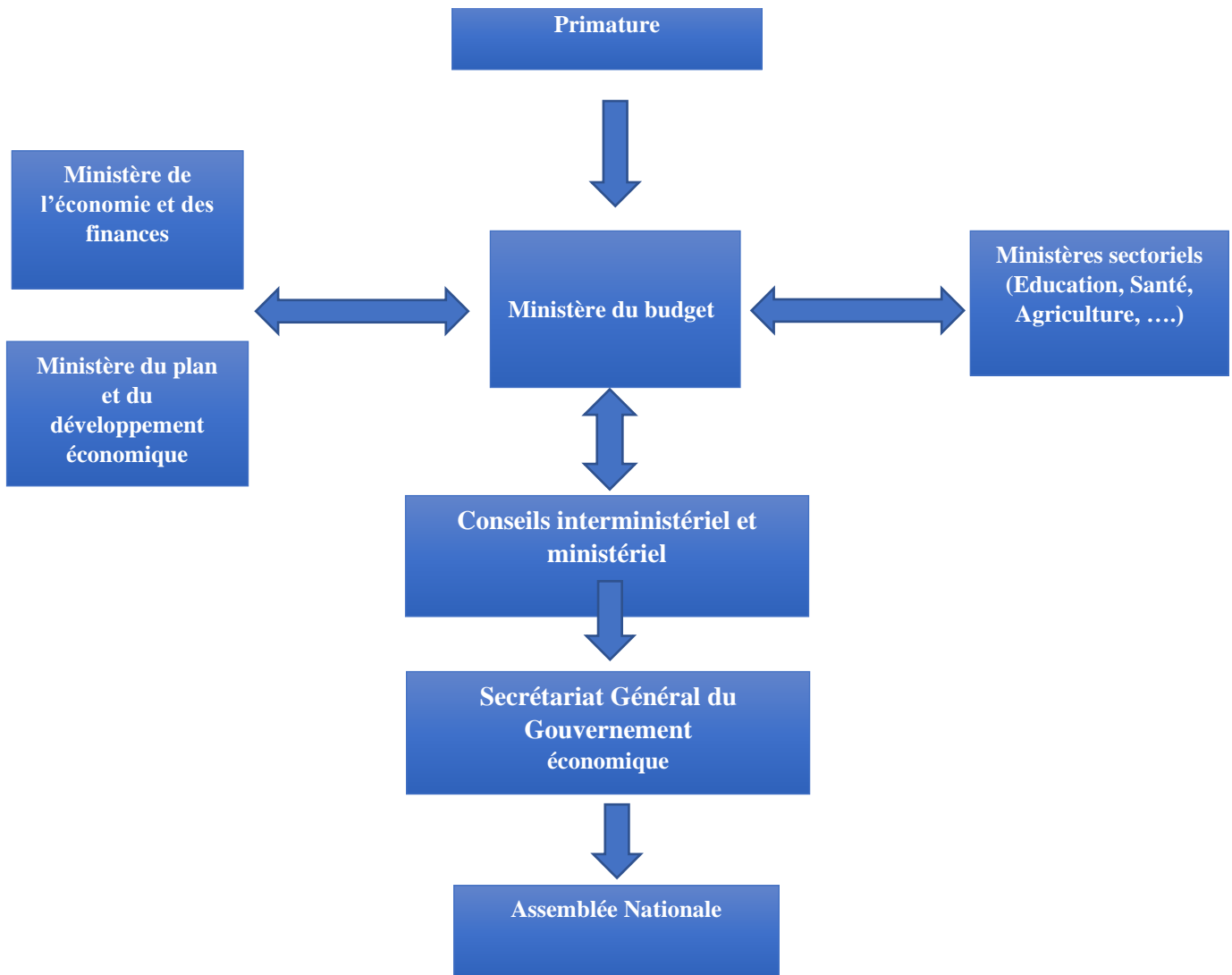
Figure 1: Etapes et calendrier

Le budget est élaboré par le Gouvernement et voté par l'Assemblée Nationale dans le cadre de la Loi de finances. L'Assemblée Nationale est la seule Institution habilitée à autoriser le Gouvernement à prélever les ressources sur les citoyens (contribuables) et à les affecter à des dépenses publiques.

II. ACTEURS

Le processus de préparation du Budget de l'État comprend plusieurs activités impliquant plusieurs services.

Figure 2: les acteurs



PREMIERE PARTIE : CONTEXTE ET POLITIQUE BUDGETAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS

I. CONTEXTE

L'élaboration de la loi de finances pour 2021 intervient dans un contexte marqué par la crise sanitaire mondiale liée au coronavirus ou COVID-19, ayant entraîné une forte contraction de l'activité économique et un impact négatif sur la mobilisation des recettes tant intérieures qu'extérieures. Ce contexte rend encore plus nécessaire la poursuite et l'intensification des efforts pour une gestion plus responsable des ressources publiques, vecteur d'une croissance économique forte et inclusive.

A cela s'ajoutent :

- la dernière année de la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020 et l'adoption de la deuxième phase du PNDES 2021-2025 ;
- l'engagement du Gouvernement à préserver les équilibres macroéconomiques tels que négociés avec le FMI dans le cadre des 5^{ème} et 6^{ème} revues du Programme Economique et Financier soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) ;
- la finalisation des travaux d'aménagement du projet hydroélectrique de Souapiti ;
- la poursuite de la mise en œuvre des réformes relatives à la transparence budgétaire, à la rationalisation des dépenses publiques, au renforcement de la déconcentration budgétaire et à l'orientation des interventions publiques vers des secteurs porteurs de croissance ;
- la mobilisation et la sécurisation des recettes par l'intensification des efforts d'immatriculation, de géolocalisation et de fiscalisation des entreprises, de l'accélération de la mise en œuvre des procédures de télédéclaration et du télépaiement des impôts et des taxes (E-Tax) ;
- la mise en application effective des dispositions contenues dans le nouveau cadre législatif et réglementaire des finances publiques (nomenclature budgétaire de l'Etat, Comité de Politique Budgétaire, Comité d'engagement, Rapports trimestriels d'exécution budgétaire, Plans d'engagement, CBMT, CDMT, ...) ;
- l'application de l'accord-cadre de financement de nos projets prioritaires convenu avec la République Populaire de Chine pour une enveloppe de 20 milliards de dollars US couvrant une période de 20 ans (2017-2036) ;
- le lancement des activités du Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON).

II. LA POLITIQUE BUDGÉTAIRE ET SES GRANDES ORIENTATIONS

Les objectifs de la politique budgétaire reflètent les orientations générales du Gouvernement traduites dans le plan de relance économique post-COVID-19 destiné à préparer la sortie de la crise sanitaire et la relance de l'économie. Ces objectifs tiennent également compte des engagements pris par le Gouvernement auprès de ses partenaires techniques et financiers dans le cadre du programme économique et financier avec le Fonds Monétaire International (FMI).

Les objectifs spécifiques du budget initial 2021 portent sur :

- le soutien des initiatives présidentielles dans le secteur de l'agriculture à travers un appui conséquent aux filières agricoles ;
- le relèvement à 20% des allocations budgétaires de la loi de finances 2021 en faveur du secteur éducatif ;

- la mise en place d'un programme d'investissement destiné à la préparation de la coupe d'Afrique des Nations 2025 en Guinée ;
- l'amplification des efforts budgétaires consentis par l'Etat au titre de l'action de l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES) dans le cadre du plan de riposte économique à la crise sanitaire COVID-19 ;
- le renforcement du soutien budgétaire à l'Agence Guinéenne de Financement du Logement (AGUIFIL) en vue de pérenniser le programme gouvernemental de construction de logements sociaux ;
- la poursuite des réformes du secteur de l'électricité et le maintien de la subvention accordée à l'Electricité de Guinée (EDG) à son niveau de 2020 ;
- la consolidation et le renforcement des efforts pour une mobilisation accrue des ressources internes, notamment le Guichet unique du commerce extérieur (GUCEG) et la Mission d'appui à la mobilisation des ressources internes (MAMRI) ;
- la limitation du déficit budgétaire à 3,2% du PIB et l'inflation à un niveau inférieur à 10%.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement envisage les mesures fiscales ci-après :

- (i) l'obligation de déclaration des officiers publics et ministériels en matière de cession immobilière ;
- (ii) l'élargissement du champ d'application du prélèvement forfaitaire BIC ;
- (iii) l'instauration d'une procédure d'entente de recouvrement des créances fiscales ;
- (iv) l'encadrement des exonérations fiscales et douanières ;
- (v) la création d'une taxe additionnelle pour la délivrance des cartes grises des véhicules et engins âgés de plus de dix ans ;
- (vi) la tarification des actes délivrés par les centres d'administration d'automobile et ;
- (vii) l'exonération de la TVA pour les emballages entrant dans la production de la farine de blé.

Ces mesures ci-haut, dénotent la volonté du Gouvernement à renforcer son dispositif fiscal dans la bataille engagée pour la mobilisation accrue de nos ressources intérieures. L'accent est mis sur une gouvernance économique et financière saine, le maintien de la stabilité macroéconomique, l'amélioration constante de l'environnement des affaires et la poursuite d'une croissance économique inclusive et mieux partagée, en vue de réduire la pauvreté.

DEUXIEME PARTIE : HYPOTHESES ET PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT

I. HYPOTHESES

Les projections budgétaires pour 2021, au niveau des recettes, des dépenses et du financement tablent sur un taux de croissance économique de 5,5% du PIB, un taux d'inflation moyen de 8% du PIB, une pression fiscale de 12,6% ainsi que des réserves de la BCRG à un niveau adéquat de trois (3) mois d'importations et une stabilisation du taux de change à 9 322,6 GNF pour 1 Dollar.

II. PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT

Pour financer les projets de développement visant à l'amélioration des conditions de vie des populations, le Gouvernement perçoit des recettes provenant essentiellement des impôts, droits et taxes payés par les citoyens et les sociétés. Il s'agit principalement des prélèvements tels que l'impôt sur les sociétés, l'impôt sur le revenu des personnes physiques, les taxes sur les biens et services (y compris les taxes sur les produits miniers), l'impôt foncier et l'impôt sur le commerce international.

A cet effet, le concours de chaque citoyen est sollicité à travers ses paiements d'impôts et taxes qui contribuent à la réalisation des infrastructures de développement, notamment la construction des écoles, des hôpitaux, des routes, des barrages hydroélectriques, ...

Le Gouvernement peut également recevoir des dons et contracter des emprunts auprès des partenaires nationaux et étrangers pour financer certains besoins favorables au développement national.

a. Les Recettes : Combien l'Etat prévoit- il mobiliser ?

Les recettes totales prévues pour 2021 se chiffrent à 23 511,64 milliards GNF, soit une augmentation de 2 147,51 milliards (10,05%) par rapport aux recettes du budget 2020. Elles se décomposent en recettes fiscales pour 20 124,57 milliards GNF, en dons pour 1 698 milliards GNF, en autres recettes pour 733,78 milliards GNF et en ressources affectées pour 955,29 milliards GNF.

La part des recettes intérieures dans la loi de finances 2021 représente 92,79% contre 85,90% en LFR 2020.

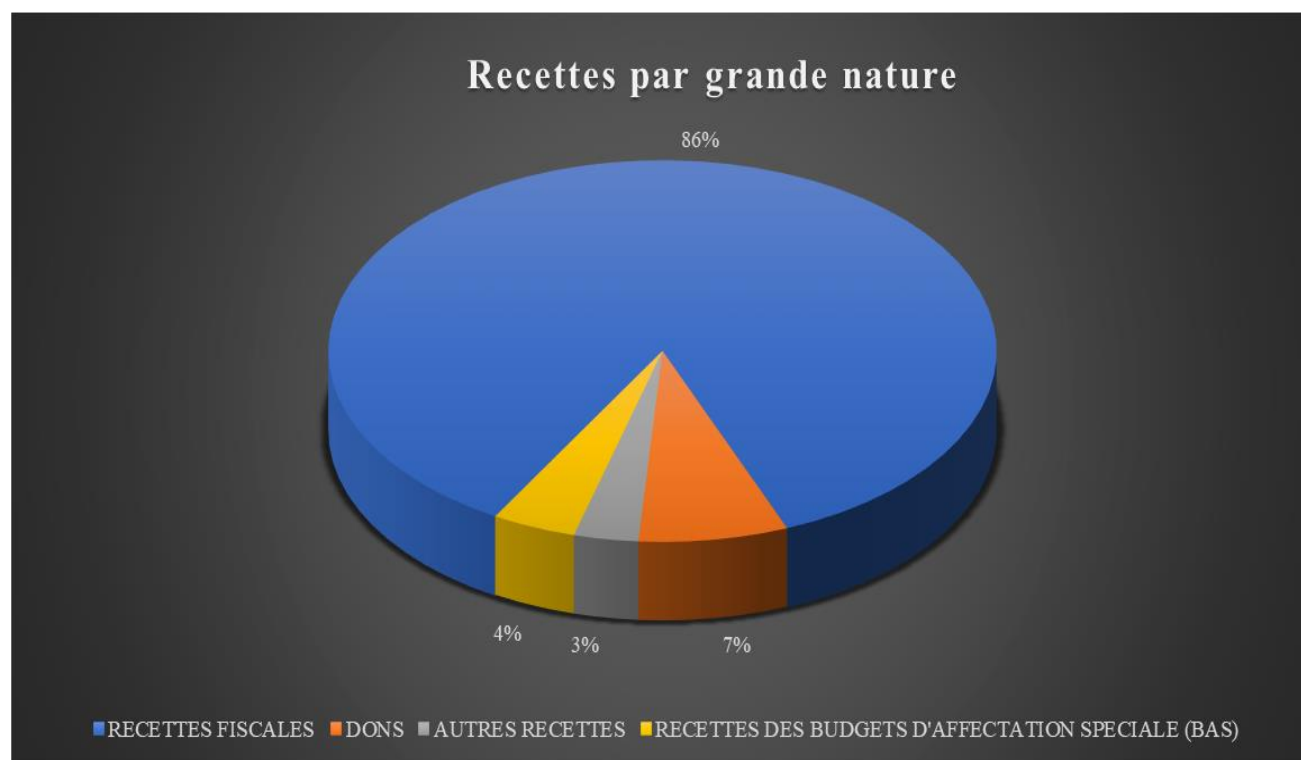
Tableau 1: Recettes du budget de l'État 2021 par nature (En milliards de GNF)

NATURE	LFR 2020	LF 2021	Evolution des recettes 2021	
			Ecart	Taux d'accroissement
TOTAL RECETTES	21 364,13	23 511,64	2 147,51	10,05%
RECETTES FISCALES	17 040,58	20 124,56	3 083,98	18,10%
Impôts sur les revenus, les bénéfices et gains en capital	3 089,32	3 866,83	777,51	25,17%
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	370,61	415,09	44,47	12,00%
Impôts sur le patrimoine	89,57	100,32	10,75	12,00%
Impôts sur les biens et services	9 804,16	10 969,47	1 165,31	11,89%
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	3 591,40	4 665,87	1 074,48	29,92%

Autres recettes fiscales	95,52	106,98	11,46	12,00%
DONS	3 011,86	1 698,00	-1 313,86	-43,62%
Dons Appui Budgétaire	1 807,57	834	-973,57	-53,86%
Dons projets et programmes	1 204,29	864	-340,29	-28,26%
AUTRES RECETTES	574,18	733,78	48,28	27,80%
Revenu de la Propriété	445,91	479,24	33,33	7,47%
Vente de biens et services	91,12	214,44	28,76	135,34%
Amendes, Pénalités et confiscations	6,27	1,63	-4,64	-74,01%
Recettes diverses	30,88	38,47	-9,17	24,58%
RECETTES DES BUDGETS D'AFFECTION SPECIALE (BAS)	737,51	955,3	217,79	29,53%
Fonds National de développement local (FNDL/ANAFIC)	282,53	352,13	69,6	24,63%
Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON)	381,78	425,97	44,19	11,57%
Registre Spécial Unifié (RSU)	37,82	50,66	12,84	33,95%
Fonds Commun de l'Education (FCE)	35,38	126,54	91,16	257,66%

Source : Direction Nationale du Budget

Graphique 1: Prévion des recettes par Grande Nature



La plus grande partie des recettes que le Gouvernement utilise pour financer le fonctionnement des services publics et la réalisation des projets de développement provient des impôts et taxes payés par les citoyens et les sociétés. Ces impôts et taxes représentent les recettes intérieures. Elles sont collectées par les régies de recettes que sont : la Direction Générale des Douanes (DGD), la Direction Nationale des Impôts (DNI) et la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP).

La Direction Générale des Douanes est chargée de collecter au niveau des ports, aéroport et des postes de douanes frontaliers, les recettes liées aux importations et aux exportations des marchandises et autres produits (miniers, pétroliers, pêche, forestiers, ...). Ces recettes sont généralement appelées « recettes de portes ».

Les recettes mobilisées par la Direction Nationale des Impôts sont celles payées par les personnes physiques (impôts sur le revenu) et les sociétés/entreprises (impôts sur les sociétés, taxe sur la valeur ajoutée, vignettes, taxes immobilières, ...).

Quant à la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, elle est chargée de la collecte des recettes administratives aussi appelées « autres recettes », notamment les licences, permis de conduire, cartes grises, passeports, cartes d'identité, visas d'entrée en Guinée, cartes de séjour pour les étrangers, ...

A ces recettes intérieures, s'ajoutent les dons et emprunts obtenus auprès des bailleurs de fonds internationaux (Fonds Monétaire International, Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, etc.) et les pays amis (Pays arabes, France, Chine, Japon, etc.).

Il est important de signaler que les recettes intérieures évaluées à 21 813,64 milliards GNF en 2021 proviennent en grande partie des services des douanes pour 10 466,08 milliards GNF, soit 47,98%. Les objectifs de recettes assignés à la Direction Nationale des Impôts (DNI) et de la Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DNTCP) sont fixés respectivement à 9 718,90 milliards GNF et à 1 628,67 milliards GNF.

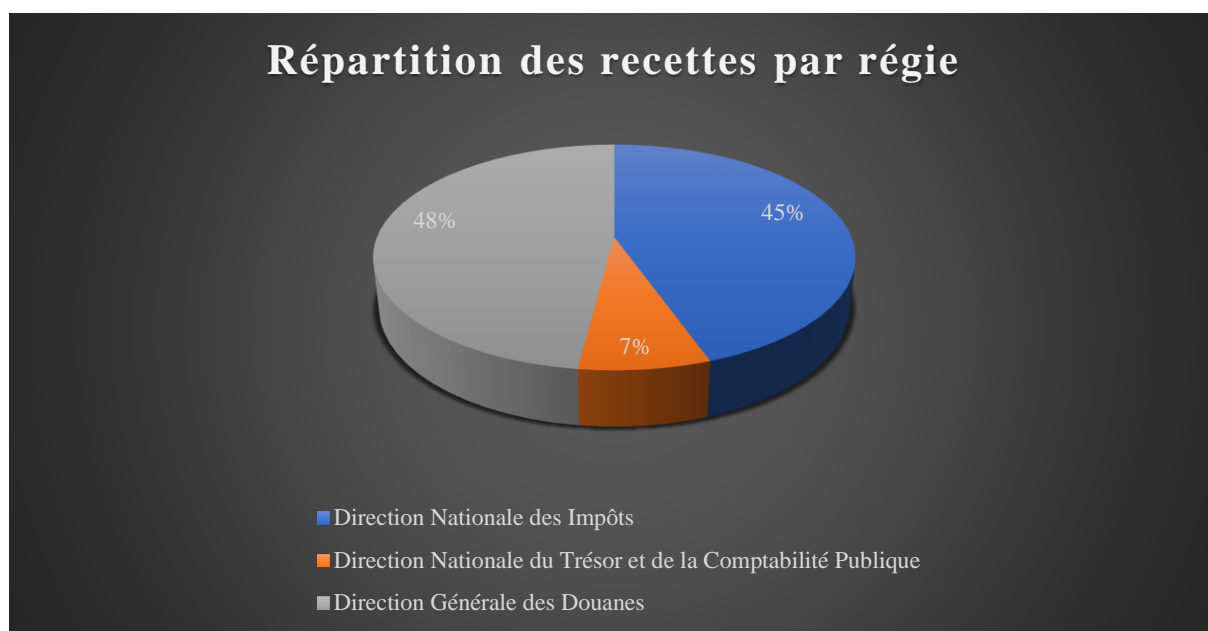
Tableau 2: Ventilation des recettes intérieures par régie (en milliards de GNF)

STRUCTURE	LF 2020	LF 2021	Tx d'accroissement	Part 2021
TOTAL RECETTES INTERIEURES	18 049,42	21 813,64	20,86%	100%
Direction Nationale des Impôts	7 972,63	9 718,90	21,90%	44,55%
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	1 183,52	1 628,67	37,61%	7,47%
Direction Générale des Douanes	8 893,27	10 466,08	17,69%	47,98%

Source : Direction Nationale du Budget

Il faut rappeler que ces recettes intérieures projetées en 2021 n'intègrent pas le montant des dons pour 1 698 milliards GNF dont la provenance dépend exclusivement de nos bailleurs étrangers.

Graphique 2: Parts des différentes régies financières dans le total des recettes intérieures



b. Les dépenses : combien l'Etat prévoit-il dépenser ?

Les dépenses du budget de l'Etat sont prévues pour 27 739,07 milliards GNF contre 26 829,33 en LFR 2020, soit une augmentation de 909,74 milliards GNF (3,39%). Cette augmentation traduit la volonté du Gouvernement à répondre aux besoins croissants des citoyens.

Ces dépenses se décomposent en dépenses courantes pour 18 451,98 milliards GNF, en dépenses d'investissement pour 8 331,79 milliards GNF et en Budgets d'Affectation Spéciale pour 955,29 milliards GNF pour le développement des collectivités.

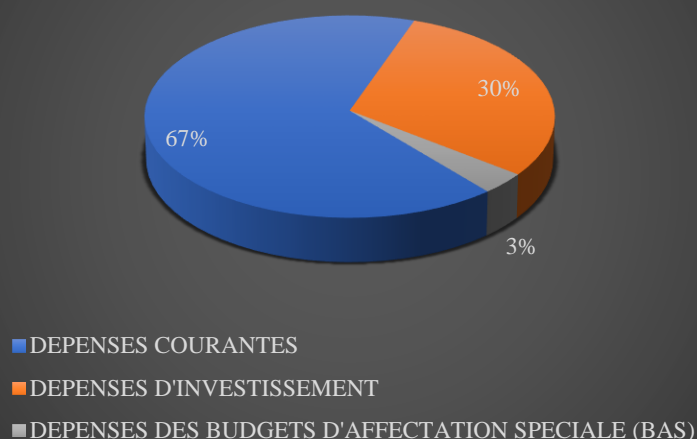
Tableau 3: Détail des dépenses (en milliards de GNF)

NATURE	LFR 2020	PLF 2021	Evolution Dépenses 2021	
			Ecart	Taux d'accrois
TOTAL DEPENSES	26 829,33	27 739,06	909,73	3,39%
DEPENSES COURANTES	18 985,87	18 451,98	-533,89	-2,81%
Charges financières de la dette	1 278,00	1 534,00	256,00	20,03%
Dépenses de personnel	6 332,95	6 890,76	557,81	8,81%
Dépenses de biens et services	3 559,46	3 926,49	367,03	10,31%
Dépenses de transfert	7 815,46	6 100,73	-1 714,73	-21,94%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 105,95	8 331,79	1 225,84	17,25%
<i>Dont Financement extérieur (FINEX)</i>	<i>4 529,29</i>	<i>6 171,37</i>	<i>1 642,08</i>	<i>36,25%</i>
DEPENSES DES BUDGETS D'AFFECTION SPECIALE (BAS)	737,51	955,29	217,78	29,53%
Fonds National de développement local (FNDL/ANAFIC)	282,53	402,63	120,10	42,51%
Fonds de Développement des Communes de Conakry (FODECON)	381,78	375,46	-6,32	-1,66%
Registre Spécial Unifié (RSU)	37,82	50,66	12,84	33,95%
Fonds Commun de l'Education (FCE)	35,38	126,54	91,16	257,66%

Source : Direction Nationale du Budget

Graphique 3: Parts par grande nature de dépenses

Dépenses par grande nature



Les dépenses courantes sont constituées des charges financières de la dette (intérêts de la dette), des salaires du personnel de l'État, des dépenses de biens et services et des dépenses de transfert.

Elles prennent ainsi en compte le fonctionnement de l'administration publique et certaines dépenses sociales comme les transferts monétaires en faveur des personnes vulnérables pour la lutte contre la pauvreté à travers l'Agence Nationale d'Inclusion Economique et Sociale (ANIES) dotée d'un budget de 40 Mds pour l'année 2021.

Cette Agence mise en place par le Gouvernement vient renforcer sa volonté de réduire les inégalités sociales en appuyant le dispositif existant à savoir : le Fonds de Développement Social et de la Solidarité (FDSS), le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ), le Fonds de Développement Economique et Social (FDES), le Fonds d'Aide au Développement des Sports (FADES) et le Fonds de Développement des Arts et de la Culture (FODAC).

L'ANIES est chargée de la conception, du pilotage et de l'animation de la politique nationale d'inclusion dans ses trois (3) principales dimensions : économique, sociale et financière. Elle s'est fixée des objectifs clairs et réalisables qui auront à terme un impact significatif sur les conditions de vie de la population. Il s'agira en particulier de :

- réduire à moyen terme la pauvreté, qui touche actuellement près de 60% de la population (65% dans les zones rurales) ;
- favoriser l'inclusion financière, qui atteint à peine 3%, en situant au moins 40% la part de la population ayant accès aux services financiers de base.

L'Agence nationale d'inclusion économique et sociale (ANIES) est une première en Afrique de l'Ouest. Elle contribuera fortement à l'évolution du dynamisme économique de la Guinée, qui s'est collectivement enrichie, si l'on considère l'évolution du Produit intérieur brut (PIB), bien qu'une bonne partie de la population soit en situation d'extrême pauvreté (moins de 1,25\$ par jour).

L'ANIES constituera un vecteur puissant de redistribution des fruits de la prospérité économique. Elle capitalisera sur l'existant, notamment le Projet Filets Sociaux Productifs.

S'agissant des dépenses d'investissement, elles portent sur la réalisation des infrastructures socio-économiques (routes, écoles, hôpitaux, forages, aménagements agricoles et énergétiques, logements sociaux, etc.).

Dans le budget 2021, ces dépenses courantes sont prévues à hauteur de 18 451,98 milliards GNF contre 18 985,87 milliards GNF dans la loi de finance rectificative 2020, soit une baisse de 533,89 milliards GNF (-2,81%). Leur part dans le budget de l'année 2021 est de 66,52%.

Cette projection des dépenses courantes s'explique dans les rubriques ci-après :

- Les charges financières de la dette passent de 1 278 milliards GNF en 2020 à 1 534 milliards GNF pour l'exercice 2021, soit une augmentation de 256 milliards (20,3%) et représentent 5,53% du budget de 2021 ;
- Les dépenses de personnel, constituées des traitements et salaires et les cotisations sociales sont évaluées à 6 890,76 milliards GNF en 2021 contre 6 332,85 milliards GNF en 2020, soit une augmentation de 557,91 milliards GNF pour un taux d'accroissement de 8,81% ;
- Quant aux dépenses de biens et services, elles passent de 3 559,46 milliards GNF en 2020 à 3 926,49 milliards GNF en 2021, soit une hausse de 367,03 milliards GNF pour un taux d'accroissement de 10,31% ;
- Pour les dépenses de transfert, elles se chiffrent à 6 100,73 milliards GNF en 2021 contre 7 815,46 milliards GNF en 2020 pour une baisse de 1 714,73 milliards GNF, soit -21,94%.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 8 331,79 milliards GNF en 2021 contre 7 105,95 milliards GNF dans le budget de 2020, soit un accroissement de 1 225,84 milliards GNF (17,25%). Elles représentent 30,03% du total des dépenses du budget de l'exercice 2021.

Ces dépenses d'investissement au titre du budget 2021 sont dédiées notamment :

- projet d'appui à la mobilisation Ressources Intérieures MAMRI pour 20 milliards ;
- restauration des Cours et tribunaux pour les cours et tribunaux pour 15 milliards ;
- projet d'Appui aux Fonds de Développement Economique et Sociale pour 15 milliards ;
- aménagement de Bas-fonds pour 11,17 milliards ;
- routes préfectorales et communautaires pour 43 milliards ;
- projet de voiries de Conakry pour 39 milliards ;
- projets primaires de Conakry pour 35 milliards ;
- bitumage voiries Télémélé pour 14,99 milliards ;
- voiries urbaines de Dalaba-Pita pour 23 milliards ;
- poursuite de la construction de la route T8 T9 T10 (N-S) pour 26 milliards ;
- travaux des transversales (T5 T6 T7) pour 15 milliards ;
- voiries urbaines de Labé pour 20 milliards ;
- bitumage des voiries de Kindia (Samoria) pour 17,97 milliards ;
- étude d'une autoroute à péage 2*2 Voies Conakry-Kindia pour 20 milliards ;
- réhabilitation de route Coyah-Kindia pour 16 milliards ;
- travaux de pavages de la voirie de Siguiri pour 17 milliards ;
- construction de la route Boke-Gaoual pour 20 milliards ;
- construction de la route Boke-Québo pour 15 milliards ;
- construction des voiries de Macenta pour 20 milliards ;
- route Guékédou-Fangamadou pour 14 milliards ;
- désenclavement des quartiers de Conakry pour 13,40 milliards ;
- construction des bâtiments hospitaliers dans le cadre du programme de reconstruction du Système de Santé pour 29,35 milliards ;
- élaboration du Registre Social Unifié pour 51 milliards ;
- projet de construction des Ecoles Régionales des Arts et Métiers pour 16,37 milliards ;

- construction du Siège de l'Assemblée Nationale pour 50 milliards ;
- fonds d'études des projets pour 50 milliards ;
- aménagement hydroélectrique de Sambagalou (OMVG) pour 17,40 milliards ;
- préparatifs de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025 pour 20 milliards, ...

Aussi, pour faciliter l'accès à l'habitat décent pour tous, une dotation de 25 milliards de GNF est inscrite en Loi de Finances 2021 en faveur de l'Agence Guinéenne de Financement du Logement (AGUIFIL) pour appuyer et pérenniser le programme gouvernemental de construction de logements sociaux au bénéfice de certaines catégories de nos populations, en particulier les enseignants et les infirmiers.

c. Présentation par objectifs socio-économiques du budget de l'Etat

La classification fonctionnelle regroupe les dépenses de l'Administration Publique en fonction des missions essentielles assumées par l'Etat. Elle repose sur le critère de l'objectif socio-économique de la dépense qui a pour avantage, de décrire l'évolution des dépenses de l'Etat indépendamment de leur rattachement.

Tableau 4: Répartition du budget selon les fonctions de l'Administration Publique (en milliards de GNF)

N°	LIBELLE	LFR 2020	LF 2021	Ecart	PART
701	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	5 826,50	6 001,23	174,73	21,63%
702	DEFENSE	1 993,05	2 354,40	361,35	8,49%
703	ORDRE ET SECURITE PUBLICS	488,87	674,14	185,27	2,43%
704	AFFAIRES ECONOMIQUES	7 925,91	8 899,22	973,31	32,08%
705	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	479,54	518,12	38,58	1,87%
706	LOGEMENT ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1 652,09	1 934,55	282,46	6,97%
707	SANTE	1 563,59	1 875,31	311,72	6,76%
708	LOISIRS, CULTURE ET CULTTE	540,17	534,40	-5,77	1,93%
709	ENSEIGNEMENT	3 069,19	3 182,21	113,02	11,47%
710	PROTECTION SOCIALE	3 291,12	1 765,50	-1 525,62	6,36%
	Total général	26 830,03	27 739,07	909,04	100,00%

Source : DNB

- La fonction affaires économiques absorbe 32,08% des dotations budgétaires de 2021. Cette allocation est en adéquation avec les priorités du Gouvernement relatives à la relance économique post-covid. Elle prend en compte les secteurs du développement rural (Agriculture, Sylviculture, Pêche, Chasse, Élevage, ...) et des Infrastructures (transports, Industrie, Énergie, etc.). Les principales actions envisagées pour 2021 sont l'aménagement agricole des bas-fonds, l'aménagement des plaines de koundian, la mise en œuvre du projet régional de la pêche en Afrique de l'ouest, la mise en œuvre du Projet de développement de la pisciculture, la construction des routes primaires de Conakry, la construction des routes T8, T9 et T10, la construction des routes préfectorales et communautaires, la construction de la route Boké-Gaoual, ...
- Les services généraux des administrations publiques représentent 21,63% des dépenses totales prévues en 2021. Cette enveloppe essentiellement consacrée à la gouvernance porte sur le pilotage, la poursuite des actions de réformes engagées par le Gouvernement dans le

cadre de la promotion du développement à la base et à la gestion de la dette publique notamment domestique pour relancer l'économie.

- La part de la fonction enseignement dans la LF 2021 s'établit à 11,47%. Cette allocation vise à améliorer le système éducatif à travers la qualification du personnel enseignant, la réhabilitation et l'équipement des infrastructures scolaires, la rénovation et l'extension des IRE/DPE et la construction des écoles régionales des arts et métiers (ERAM).
- La fonction défense quant à elle, obtient 8,49% du montant de la LF 2021. Cette allocation est destinée, entre autres, au volet réforme du secteur de la défense et à la sécurisation de nos frontières.
- La fonction logement et équipements collectifs bénéficie d'une enveloppe de 6,97% du budget total. Cette enveloppe couvre essentiellement les projets d'adduction d'eau et d'électricité notamment, le projet urbain eau de Guinée, le quatrième projet eau de Conakry, la réhabilitation du barrage de Donkéa, l'aménagement hydroélectrique de Sambagalou, ...
- Quant à la fonction santé, il est prévu qu'il lui soit alloué 6,76% du budget 2021. Cette dotation sera consacrée essentiellement aux services de santé publique notamment, les hôpitaux, les dispensaires, les maternités ainsi qu'aux services de médecine spécialisés.
- La part de la fonction protection sociale dans la LF 2021 est de 6,36%. Cette enveloppe servira essentiellement à renforcer l'assistance aux couches vulnérables à travers le partage de la prospérité via l'ANIES, fer de lance de la politique sociale du Gouvernement, la construction des logements sociaux, ...
- La fonction ordre et sécurité représente 2,43% des dépenses de 2021. Cette dotation vise à consolider les réformes engagées dans le secteur de la sécurité afin de garantir la protection des citoyens et de leurs biens.
- La fonction protection de l'environnement représente 1,87% dans le budget 2021 tandis que la fonction loisirs, culture et culte en absorbe 1,93%.

d. Ressources transférées aux collectivités locales

Les ressources transférées aux collectivités locales en 2021 (hors Budgets d'Affectation Spéciale) sont estimées à 13,83 milliards GNF dont 3,79 Mds repartis entre les régions administratives (Boké, Faranah, Kankan, Kindia, Labé, Mamou et N'zérékoré) et 10,04 milliards pour l'ensemble des collectivités décentralisées (communes rurales et urbaines). Ces ressources sont en grande partie consacrées aux dépenses de fonctionnement de ces collectivités.

Tableau 5: Quelques Ressources transférées aux Collectivités (en milliards de GNF)

DESIGNATION	LFR 2020	PLF 2021	ECART	TAUX
Ensemble des gouvernorats	3,79	3,79	0,00	0,00%
Région de BOKE	0,57	0,57	0,00	0,00%
Région de FARANAH	0,46	0,46	0,00	0,00%
Région de KANKAN	0,57	0,57	0,00	0,00%
Région de KINDIA	0,57	0,57	0,00	0,00%
Région de LABE	0,57	0,57	0,00	0,00%
Région de MAMOU	0,34	0,34	0,00	0,00%
Région de N'ZEREKORE	0,69	0,69	0,00	0,00%

Intervention /Subventions & Transferts (Courants) aux collectivités territoriales	10,01	10,04	0,03	0,30%
TOTAL	13,80	13,83	0,03	0,22%

Source : Direction Nationale du Budget

e. Budgets d'affectation spéciale (BAS)

Le budget d'affectation spéciale porte sur un ensemble de dépenses d'investissement (projets et programmes) financées à partir des ressources ciblées, qui peuvent soit provenir de l'intérieur ou de l'extérieur. Au titre de l'exercice 2021, les budgets d'affectation spéciale prévus sont les suivants :

Le Fonds National de Développement Local (FNDL)

Institué en loi de finances 2016, le Fonds National de Développement Local est alimenté par une affectation de 15% des recettes fiscales minières. Ce taux correspond à un montant de 352,13 milliards GNF sur les projections de recettes minières en loi de finances 2021. Il convient d'indiquer que ce fonds bénéficie à titre exceptionnel, de ressources complémentaires pour 50,50 milliards GNF correspondant à 1,18% des recettes douanières (exceptées les recettes minières, les recettes pétrolières, les chèques trésor série spéciale et les recettes affectées au Fonds d'Entretien Routier).

Ainsi, dans la loi de finances 2021, la dotation en faveur de l'ANAFIC s'élevant à 402,63 milliards GNF est destinée à la mise en œuvre du programme d'appui pour le financement des investissements des collectivités locales (écoles, centre de santé, centre de loisir, ...).

L'Agence Nationale de Financement des Collectivités est l'organe de gestion du FNDL. Elle a la charge de procéder, en rapport avec les services spécialisés de l'Etat, à la collecte de cet appui et à sa distribution aux collectivités conformément aux coûts des compétences transférées et à la péréquation qui sera établie par l'Agence, approuvée par le Conseil d'Administration (CA) et validée par les Ministres en charge du budget et celui de la décentralisation. Elle a également la responsabilité de la mobilisation en faveur des collectivités les contributions des partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, il faut signaler que même si les compétences sont transférées aux collectivités, la définition des politiques sectorielles, des normes techniques et des critères de réalisation des infrastructures relèvent de la compétence des départements ministériels. Les actions à réaliser au niveau des collectivités doivent s'inscrire dans ce cadre.

L'appui de l'ANAFIC s'inscrit dans la réalisation des études de projets, la programmation de l'action dans le Plan annuel de travail, la maîtrise d'ouvrage et le transfert des fonds destinés au financement de l'action.

Fonds de développement des communes de Conakry (FODECON)

Les ressources affectées au FODECON dans la loi de finances 2021 se chiffrent à un montant de 375,46 milliards GNF, elles devraient permettre à assurer un meilleur cadre de vie dans la capitale Conakry et ses cinq communes.

Pour couvrir cette prévision, une ponction de 8,82% sera opérée sur les recettes fiscales provenant des activités douanières, du Port Autonome de Conakry, de l'Aéroport de Conakry, des activités de

pêcherie (licences de pêche) et de la part de la contribution foncière unique (CFU) provenant des communes de Conakry pour abonder le FODECON.

Le FODECON financera les activités telles que : l'assainissement de la ville de Conakry ; l'entretien des voiries, des gares routières et des marchés ; l'aménagement d'espace vert et d'aires de jeux ; le pavage des rues ; la sécurité publique locale (police municipale) ; l'amélioration de l'éclairage public ; la construction des toilettes publiques ; et l'accompagnement des initiatives en faveur des femmes et des jeunes pour les travaux à haute intensité de main d'œuvres.

Le Registre Social Unifié (RSU)

Créé sous forme de Budget d'Affectation Spéciale, le Registre Social Unifié a pour mission d'identifier, d'enregistrer et d'assurer le suivi des personnes physiques bénéficiaires des programmes d'aide sociale. Il vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité et l'efficience des programmes de lutte contre la pauvreté. Le budget prévu pour le Registre Social Unifié en 2021 se chiffre à 50,66 milliards GNF.

Le Fonds Commun de l'Education (FCE)

A ce niveau, il faut rappeler que ce budget d'affectation spéciale dénommé Fonds Commun de l'Education (FCE) a été créé au titre de la Loi de Finances Rectificative 2020, avec une inscription budgétaire de 35,38 milliards GNF. Dans la Loi de Finances 2021, les ressources affectées à ce Fonds sont évaluées à 126,54 milliards GNF et proviennent exclusivement des partenaires étrangers notamment l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'UNICEF. Par rapport à 2020, ce Fonds a connu un accroissement de 91,16 milliards GNF, soit 257,66%. Le FCE contribue à l'amélioration de la qualité du système éducatif à travers les Ministères du secteur éducatif.

f. Financement du déficit budgétaire

La différence entre les recettes et les dépenses totales de la Loi de Finances 2021 fait ressortir un besoin supplémentaire de ressources de 4 227,43 milliards GNF. Ce montant constitue le besoin de financement qui sera couvert par des opérations ci-après : emprunts intérieur et extérieur, recouvrement des créances sur les entreprises et autres redevables et remboursement du capital des emprunts.

CONCLUSION

En 2021, le Gouvernement poursuivra ses réformes dans le cadre de l'amélioration des finances publiques tout en renforçant la transparence dans la préparation et l'exécution du budget.

Par rapport à 2020, le budget 2021 a connu un accroissement de 3,39%. Cette prévision est soutenue par des efforts de mobilisation des ressources internes et externes. Ainsi, il reste utile de rappeler à chaque citoyen et employé de l'Etat de veiller respectivement à :

- son devoir civique de payer l'impôt et contribuer à la sauvegarde des infrastructures publiques ;
- une gestion rigoureuse et transparente des ressources publiques.

Mobiliser plus de ressources publiques sans compromettre la croissance économique et améliorer la qualité des dépenses restent donc les défis que nous devons relever semaine après semaine, année

après année. De cette façon, nous sommes sûrs d'améliorer votre perception du budget de l'État et l'efficacité des politiques publiques.

Ce budget est la traduction réelle de la volonté affichée du gouvernement pour une sortie rapide de la crise sanitaire et la relance de l'activité économique en vue de promouvoir une croissance forte et de qualité visant à améliorer le bien-être des guinéens, opérer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable.

Glossaire

Budget de l'État : Un document retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'État pour une période déterminée, généralement un an.

Cadrage budgétaire : Processus de planification et de programmation budgétaires pluriannuelle en vue d'évaluer le niveau global des recettes attendues et des possibilités des dépenses sur 3 à 5 ans.

Compte de Gestion : Ensemble des documents chiffrés et pièces justificatives des recettes et dépenses, par lesquels un comptable public justifie devant la Cour des Comptes les opérations qu'il a exécutées ou centralisées durant une année financière.

Conférences Budgétaires : Réunions entre les cadres du Ministère du Budget et les représentants des Ministères sectoriels pour un premier arbitrage sur le montant des dépenses à prévoir pour les services de l'État dans le projet de loi de finances.

Cycle budgétaire : Le cycle budgétaire comprend les étapes de préparation, d'exécution et de reddition des comptes du budget de l'État qui s'étend du 1^{er} janvier de l'année au 28 février de l'année suivante.

Déficit budgétaire : Le déficit budgétaire est la situation dans laquelle les recettes de l'État sont inférieures à ses dépenses au cours d'une année. C'est donc un solde négatif.

Dépenses courantes : Ce sont les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'Administration (paiement des salaires, achats des fournitures, mobiliers et matériels de bureaux...).

Dépenses d'Investissement ou Dépenses en capital : Ce sont des dépenses destinées au financement du programme d'investissement public (construction des routes, des bâtiments administratifs, scolaires, sanitaires, aménagement des plaines, construction des barrages hydroélectriques, acquisitions des biens à utiliser sur plusieurs années,...).

Dépenses : Dépenses effectuées par les services de l'État dans l'exécution de leurs missions de service public (éducation, santé, routes, emplois, sécurité, agriculture, assainissement, pêche, habitat...).

Impôt : Prestation pécuniaire requise des personnes physiques ou morales par voie d'autorité à titre définitif et sans contrepartie déterminée en vue de la couverture des charges publiques ou à des fins d'intervention de la puissance publique.

Loi de finances : Loi qui prévoit, évalue et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'État avant le début de l'année (loi de finances initiale) ou modifiant en cours d'année les dispositions de la loi de finances initiale (loi de finances rectificative).

Loi de règlement : Loi constatant les résultats financiers de chaque année budgétaire et approuvant les différences entre les résultats et les prévisions des lois de finances initiale ou rectificatives.

Loi Organique relative aux Lois de Finances : c'est une loi supérieure à une loi ordinaire qui détermine les principes, règles et procédures de préparation, d'exécution, de contrôle et de reddition des comptes des organismes publics (État, collectivités, Établissements publics).

Pouvoir exécutif : C'est le pouvoir qui est chargé d'**exécuter les lois**, de **définir les règles** nécessaires à leur application et de gérer les affaires courantes de l'État (Gouvernement).

Pouvoir législatif : C'est le pouvoir chargé de voter les lois notamment le budget de l'État et de contrôler l'action gouvernementale.

Processus budgétaire : C'est un ensemble d'activités liées à la préparation, l'exécution et le contrôle du budget de l'État.

Recettes fiscales : Il s'agit généralement de la plus grande part des ressources perçues par l'État. Ce sont des prélèvements obligatoires. Il s'agit souvent d'impôts directs et indirects. Les impôts directs incluent les impôts sur le salaire et sur les sociétés. Les impôts indirects incluent notamment les droits de douanes, la TVA et autres impôts.

Recettes intérieures : C'est l'ensemble des encaissements effectués par les régies de recettes dans l'application des impôts, droits de douane et taxes administratives au cours d'une année.

Recettes non fiscales : Ce sont des recettes encaissées régulièrement mais qui ne proviennent pas des impôts. Ils regroupent notamment les redevances, les droits et frais administratifs et les revenus du domaine de l'État et autres taxes administratives.

Recettes : Ensemble des ressources financières de l'État destinées à couvrir les charges de l'État (impôts, taxes, droits de douanes, autres recettes,).

Régies de recettes : Ce sont des services de l'État chargés d'encaisser les recettes pour le compte du trésor public. Il s'agit principalement de la Direction des Impôts, de la Direction des Douanes et de la Direction du Trésor.

Taxe : Contrepartie d'un service rendu par une personne publique sans qu'il y ait correspondance entre son montant et le prix de la prestation.

Virement de Crédits : Les virements de crédits modifient la répartition des crédits budgétaires entre lignes budgétaires d'un même ministère.

Viabilité de la dette publique : La capacité d'un pays à honorer ses obligations de dette sans requérir d'allègement de la dette ni accumuler d'arriérés.